



RÉPUBLIQUE DU CONGO



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DU BASSIN DU CONGO

**CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE
DE LA COUCHE D'OZONE**

**DECLARATION DU GOUVERNEMENT LUE PAR
MADAME ARLETTE SOUDAN-NONAUT,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DU BASSIN DU CONGO**

Brazzaville, le 16 septembre 2024

Mesdames et Messieurs,

Chers Compatriotes,

Chaque année la communauté internationale célèbre le 16 septembre, la journée internationale pour la protection de la couche d'ozone instituée en 1994 par l'Assemblée Générale de l'ONU pour commémorer la signature du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent cette barrière protectrice et filtrante des rayons du soleil, indispensable à notre santé et à notre bien-être.

Cette journée est devenue depuis, une opportunité pour les Nations Unies de sensibiliser les États et tous les habitants de la terre aux problèmes de la protection de la couche d'ozone, en vue d'éradiquer tous les facteurs qui l'endommagent ou sont susceptibles de l'endommager.

Cette année, la Journée de la protection de la couche d'ozone est célébrée sous le thème « **Protocole de Montréal : restaurer la couche d'ozone et réduire le changement climatique** ». Ce thème met en évidence et réitère l'impact positif du protocole de Montréal sur la reconstitution de la couche d'ozone et la réduction du changement climatique. L'accent est mis en particulier sur l'amendement de Kigali qui, grâce à la réduction progressive des hydrofluorocarbures, les HFC, et l'amélioration de l'efficacité dans le secteur de la réfrigération, apportera des avantages supplémentaires en matière d'atténuation du changement climatique.

Mesdames et Messieurs,

Chers Compatriotes,

La ratification et la mise en œuvre complète de l'Amendement de Kigali pourrait en effet permettre d'éviter un réchauffement de 0,5 degré Celsius d'ici à 2100. En combinant l'abandon des gaz qui réchauffent la planète à des gains d'efficacité énergétique liés aux équipements de refroidissement, on pourrait même doubler ce chiffre.

Sachez-le : notre pays n'est pas resté en marge de cette dynamique positive.

Depuis 2020, la République du Congo a ratifié l'amendement de Kigali qui recommande l'élimination des HFC et mis en place sa propre stratégie de mise en œuvre dudit amendement. Une mise en œuvre qui requiert la participation de chacune et de chacun d'entre nous en multipliant les gestes quotidiens de préservation de la couche d'ozone. Éviter l'utilisation des aérosols contenant des gaz nocifs comme les HFC et les halons. Éviter l'utilisation du bromure de méthyl dans les pesticides et les produits de traitement du bois. Utiliser des équipements frigorifiques fonctionnant aux réfrigérants naturels ou hydrocarburés, compatibles avec l'environnement. Privilégier les produits respectueux de l'environnement dans un cadre domestique et protéger nos arbres, lesquels jouent un rôle fondamental dans la préservation de la couche d'ozone en absorbant le CO₂ et en réduisant l'effet de serre.

Mesdames et Messieurs,

Chers Compatriotes,

Les bonnes nouvelles sur le front de l'environnement sont suffisamment rares pour être signalées. Grâce au Protocole de Montréal et à l'Amendement de Kigali, grâce aussi à l'inlassable combat d'hommes d'État visionnaires et responsables comme le Président **Denis SASSOU N'GUESSO**, Premier écologiste du Bassin du Congo, la couche d'ozone devrait entièrement se reconstituer dans les quatre décennies à venir, contribuant ainsi à limiter le dérèglement climatique.

L'époque où des gaz destructeurs de la couche d'ozone et redoutables contributeurs au réchauffement climatique comme les CFC et les halons, étaient massivement utilisés dans la fabrication des réfrigérateurs, des congélateurs, des climatiseurs, des aérosols ou des mousses d'isolation est, espérons-le, définitivement révolue.

Mais si un péril majeur pour l'humanité a été évité, nous devons rester vigilants car il y a toujours des risques de retour en arrière ; la guérison de la couche d'ozone ne dépend pas que de l'application réussie par 198 pays du Protocole de Montréal et de l'Amendement de Kigali, elle dépend aussi de notre capacité à tous de se comporter non pas en propriétaires, mais en gardiens de notre environnement.

Vive la journée internationale de la couche d'ozone,

Vive le Congo vert, durable et responsable.

Je vous remercie.

Arlette SOUDAN-NONAUT. -